

## ACTIONS AU NIVEAU DE L'AEROPORT CIVIL

Etat au 31 décembre 2018

| <b>L'ADMINISTRATION</b>   |   |
|---|---|
| <b>EXIGENCES :</b>  | <b>RESULTATS :</b>  |
| Validation du règlement de l'Aéroport de Sion par l'OFAC.<br>Des directives sont appliquées sur la base du règlement. | Le rapport CRINEN n'est toujours pas rempli et la validation par l'OFAC ne peut pas être effectuée. |

| <b>LES NUISANCES</b>  |   |
|---|---|
| <b>EXIGENCES :</b>  | <b>RESULTATS :</b>  |
| Certaines compagnies côté SUD EST sont équipées de GPU. Celles qui n'en ont pas devraient contacter la direction de l'Aéroport. Cela se fait occasionnellement, car le service est facturé. | A insister pour que les APU cessent d'être utilisés au profit des GPU fournis par l'Aéroport.   |
| Le respect des routes de vols hélicoptères. Une demande de modification de l'entrée hélicoptères SUD/OUEST a été formulée par l'Aras à la Direction de l'Aéroport de Sion.                  | La Direction de l'Aéroport a fait la demande à l'OFAC, qui demande de présenter des éléments complémentaires. La validation suit son cours.               |
| Les places de stationnement et les routes de vols hélicoptères d'épandage doivent être réglementées en fonction des exigences de l'OFAC et de l'OPEV  | Le vice-Président de la Municipalité de Sion et le responsable du Service de l'Agriculture s'activent sur le dossier qui devrait être prêt pour mai 2019. |
| Les vols Venom / Hunter doivent être réglementés et annoncés. Ils sont confondus avec des vols de jets militaires.  | La Direction de l'Aéroport fera suivre les programmes qui lui sont annoncés courant janvier de l'année en cours.  |
| Les vols tracteur vol à voile survolent le quartier de Châteauneuf. Ils devraient suivre la volte 07 pour le retour sur la piste  | Contact sera pris avec le Président du Club de vol à voile.   |

## LES AMENAGEMENTS

| <b>EXIGENCES / TRAVAUX :</b>  | <b>RESULTATS :</b>   |
|---|--|
| Construction de hangars (Heli Alps) sur la zone des Champs-Neufs :  | Autorisation accordée par l'OFAC mais projet en standby.   |
| Réaménagement du tarmac NORD - suite.<br>Fin de la démolition du village bois.  | Plan de rénovation sur 5 ans a été mis en place. Coût total : Frs 6,5 Mios. Le Canton prend à sa charge le 50% des frais, soit Frs 3'250'000.- |
| Réaménagement des hangars Aéro Club.<br>Une solution avec les baraquements des Vergers côté SUD, propriété de Arma Suisse.  | Plans à présenter par l'Aéro Club Valais.<br>Négociations en cours avec Arma Suisse.   |
| Réaménagement des places hélicoptères devant hangar Air Glacier sulfatage car non-conformité.   | Nouveau site devra être opérationnel pour mai 2019.  |
| Mur anti-bruit côté NORD sont prévus jusqu'aux terrains de football. Le grillage sur la partie finale doit être remplacé (NO de l'Aéroport)   | A l'étude. Opposition du Service de l'environnement.   |
| FATO - SUD/ EST. L'emplacement hélicoptères doit être repensé en termes de sécurité. La maison située à l'Est de l'aéroport, propriété de la Ville est à démolir pour agrandir la FATO. | A l'étude  |
| Agrandissement de l'aérogare – dossier présenté à l'OFAC  | L'OFAC a validé le dossier. Fondations construites. Sera finalisé en 2019  |
| Parking longue durée à l'EST du parking goudron actuel  | L'OFAC a validé le dossier.  |

## CE QUE NOUS AVONS OBTENU OU QUI A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2018

| <b>EXIGENCES :</b>  | <b>RESULTATS :</b>  |
|---|---|
| <p>Les GPU doivent supplanter les APU utilisés par les jets à réaction. Comme rien n'est prévu de manière fixe actuellement, des Directives sont en place : Dès l'immobilisation des avions après atterrissage, les APU sont arrêtés après 12 minutes. Lors de la préparation au décollage, les <b>APU</b> ne sont tolérés que pour les avions qui doivent le faire pour des raisons techniques, mais au <u>maximum 15 minutes</u>. La Direction de l'aéroport s'engage à faire respecter ce processus.</p> | <p>Des GPU au sol ont été installés pendant la réfection du tarmac côté NORD.</p> <p>Hangars GRELY - TAG Aviation : les GPU sont à nouveau opérationnels. Des GPU mobiles sont aussi disponibles.</p>                                 |
| <p>Ré- aménagement du mur anti- bruit NORD derrière les aires de stationnement.</p>   | <p>Le mur anti-bruit a été prolongé jusqu'au nouvel hangar Air Glaciers.</p>  |
| <p>Approche par satellite pour les avions de type Airbus A320 ou Boeing 737</p>   | <p>L'Office fédéral de l'aviation civil a validé la modification des directives de l'aéroport, le 02.02.2016.</p> <p>Une période de deux ans pour vérification a été demandée et accordée par l'OFAC, soit jusqu'en février 2019.</p> |